



## **STATUTS ET RÈGLEMENTS DU CRIDid**

Adoptés le 20 septembre 2024



## Sommaire

<b>1. Constitution et nom .....</b>	<b>4</b>
<b>2. La mission du CRIDid .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Les principes et la structure de gouvernance du CRIDid .....</b>	<b>5</b>
<b>4. Les catégories de membres .....</b>	<b>6</b>
<b>4.1 Les membres régulier·ères .....</b>	<b>6</b>
<b>4.2 Les membres associés .....</b>	<b>7</b>
<b>5. La structure de gouvernance .....</b>	<b>9</b>
<b>5.1 L'assemblée des membres .....</b>	<b>9</b>
<b>5.2 Le comité de direction.....</b>	<b>9</b>
<b>5.3 Les responsables d'axes .....</b>	<b>10</b>
<b>5.4 Le comité exécutif.....</b>	<b>11</b>
<b>5.5 Le comité étudiant.....</b>	<b>11</b>
<b>5.6 Le comité interinstitutionnel .....</b>	<b>11</b>
<b>6. Modifications des statuts .....</b>	<b>12</b>

## **1. Constitution et nom**

Le Centre de recherche interuniversitaire en didactiques, appelé ci-après le CRIDid ou le Centre, regroupe des chercheur·euses en provenance de diverses universités québécoises, appelées par la suite « institutions partenaires », œuvrant dans les champs des didactiques et de différentes disciplines (la philosophie pour enfants, la psychopédagogie, les fondements de l'éducation, la pédagogie du numérique, la neuroéducation, la sociologie de l'éducation, la formation pratique à l'enseignement, etc.) qui s'intéressent aux contenus disciplinaires dans l'enseignement, l'apprentissage, l'évaluation et la formation. Il compte également des chercheur·euses associé·es du Canada anglophone et de l'international ainsi que des membres partenaires. Il a été fondé en 2024 grâce à l'appui financier et à la reconnaissance, en tant que regroupement stratégique, du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC).

Les universités partenaires sont : l'Université de Sherbrooke, l'Université de Bishop's, l'Université du Québec à Montréal; l'Université du Québec à Rimouski, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, l'Université du Québec en Outaouais, l'Université Laval et l'Université TÉLUQ.

## **2. La mission du CRIDid**

La mission du CRIDid est de dynamiser la recherche sur l'apprentissage et l'enseignement de contenus disciplinaires par la mise en place d'un environnement de recherche basé sur les échanges et la collaboration entre diverses disciplines à l'intérieur du vaste champ des sciences de l'éducation. Le CRIDid ambitionne de développer, actualiser et entretenir un créneau d'excellence en recherche qui prend les contenus disciplinaires comme composantes fondamentales de la formation des personnes apprenantes, en interrogeant les pratiques éducatives susceptibles de les favoriser, à tous les ordres scolaires, dans les différents contextes formels et non formels, selon leurs dimensions diverses, ainsi que tout au long de la vie. Les activités qui composent la programmation du regroupement visent à générer des initiatives conjointes et des projets interdisciplinaires permettant de :

1. Contribuer à l'avancement des connaissances sur un objet spécifique, celui des contenus disciplinaires dans l'enseignement, l'apprentissage, l'évaluation et la formation;
2. Favoriser la formation de chercheur·euses et de personnel hautement qualifié (PHQ) dans le domaine de recherche retenu;

3. Développer des partenariats, notamment avec les acteurs des milieux de l'enseignement, de l'apprentissage et de la formation, en vue de mener des recherches collaboratives contextualisées et de favoriser conjointement la mobilisation des savoirs qui en découlent;
4. Se positionner en tant que joueur clé dans le domaine de recherche sur les contenus disciplinaires à l'échelle du Québec, du Canada et à l'international.

### **3. Les principes et la structure de gouvernance du CRIDid**

La gouvernance du CRIDid repose sur les principes-clés suivants :

- Viser une représentativité des différentes catégories des membres dans les différents comités d'opérationnalisation de la programmation et de gestion. Cette représentativité doit, entre autres, tenir compte : des expertises et des disciplines, du genre, du degré d'avancement dans la carrière, des institutions universitaires et des régions d'appartenance, de la présence de membres étudiant-es et de membres de groupes minorisés ou « désignés » en conformité avec les orientations du FRQSC en matière d'ÉDI;
- Engager l'ensemble des membres dans une démarche collective et collaborative d'élaboration et de mise en œuvre de la programmation scientifique du Centre;
- Mettre en place des mécanismes permettant de bénéficier du regard des représentant-es des différentes institutions universitaires engagées dans le CRIDid ainsi que de partenaires des milieux de l'éducation et d'acteur-rices associatif-ves pour arrimer le développement du Centre aux attentes scientifiques, éducatives et sociales;
- Favoriser l'engagement de plus d'une institution dans la direction du Centre a) en associant à la personne directrice du CRIDid des personnes codirectrices en provenance d'autres institutions universitaires que l'institution gestionnaire et b) en permettant de mettre en place des mécanismes de consultations élargies visant le choix de la direction dans une perspective favorisant une alternance d'institutions et de personnes directrices;
- Mettre en place des mécanismes et des actions en matière d'ÉDI permettant de valoriser les meilleures pratiques à cet égard;
- Mettre en place des règles de gestion visant le fonctionnement optimal, l'imputabilité, la conduite responsable et éthique de la recherche et la gestion de conflits, le cas échéant;

Le CRIDid compte diverses catégories de membres. Sa structure de gestion repose sur les instances suivantes : l'assemblée des membres; le comité de direction; le comité exécutif; le comité interinstitutionnel.

## **4. Les catégories de membres**

Le CRIDid est composé de membres régulier·ères, de membres associé·es, de membres étudiant·es et stagiaires au postdoctorat ainsi que de membres partenaires.

### **4.1 Les membres régulier·ères**

Les membres régulier·ères sont des professeur·es d'une institution d'enseignement supérieur du Québec, admissibles pour les programmes de financement des organismes subventionnaires comme candidat·es principaux·ales, et dont les recherches s'inscrivent dans la thématique générale du CRIDid. Les membres régulier·ères s'engagent à contribuer à la réalisation de la mission du Centre en collaboration avec les autres membres.

Les membres régulier·ères du CRIDid doivent minimalement répondre aux critères suivants :

- Maintenir un dossier de recherche (obtention de subventions, de contrats de recherche, etc.) et de productions scientifiques et professionnelles qui répond aux exigences du FRQSC telles qu'annoncées dans le programme des regroupements stratégiques;
- S'engager de manière concrète dans des activités de recherche et de publication collectives et collaboratives, qui nécessitent et qui favorisent la mise en commun des expertises complémentaires au sein du CRIDid, tout en poursuivant le développement de leurs propres champs d'expertise;
- Participer activement aux diverses activités scientifiques (ex. : conférences, séminaires, colloques, etc.) et organisationnelles (ex. : engagement dans des comités de gestion ou d'opérationnalisation de la programmation scientifique) qu'exige la mise en place d'une vie scientifique dynamique et collective;
- Assurer la direction ou la codirection d'étudiant·es aux études supérieures en recherche, dont les objets s'inscrivent dans la thématique du CRIDid;

Les membres régulier·ères du CRIDid doivent également s'engager à :

- Fournir à la personne coordonnatrice de recherche du CRIDid les informations qui rendent compte des collaborations avec les autres membres du CRIDid (projets de recherche, productions scientifiques

et professionnelles; organisation d'évènements scientifiques, communications, codirection d'étudiant-es; etc.) ou de toute autre information pertinente à partager ou à faire connaître (distinction, nomination, publication, etc.). Ces informations, tout en permettant de témoigner du dynamisme du Centre, sont nécessaires à la production des rapports annuels et à la préparation des demandes de renouvellement du Centre;

- Contribuer au rayonnement du CRIDid par divers moyens, dont l'indication de l'appartenance au CRIDid, notamment dans les productions et les communications scientifiques.

L'adhésion au CRIDid est sollicitée à l'aide d'une lettre de motivation, accompagnée d'un CV à jour, s'adressant à la direction du Centre. La lettre doit présenter notamment le lien des activités de recherche de la personne candidate avec la thématique générale du CRIDid, indiquer le membre ou les membres avec lesquels des collaborations concrètes (ex. : subventions, publications) ont lieu et témoigner de l'engagement à respecter les critères énoncés plus haut, tout en tenant compte du niveau d'avancement dans la carrière. La candidature doit être soutenue par un membre régulier du CRIDid. Le comité exécutif, après avoir constaté la conformité de la candidature, la propose à l'assemblée des membres.

L'adhésion requiert l'acceptation de la candidature par la majorité simple de l'assemblée des membres.

Les membres régulièr-es sont nommé-es pour une période de trois ans. Ce statut est renouvelable automatiquement tant que les critères en vigueur sont respectés. Ce statut peut être réévalué, à la demande du comité de direction du CRIDid, si un membre cesse de répondre à ces exigences.

#### **4.2 Les membres associés**

Pour devenir membre associé-e, une professeure-chercheuse ou un professeur-chercheur d'une institution d'enseignement supérieur du Québec, du Canada hors Québec ou de l'international, qui :

- Possède un dossier qui témoigne d'un engagement actif en recherche;
- Mène une partie de ses recherches en lien avec la thématique du CRIDid;
- Entretien des collaborations de recherche (ex. : subventions, publications, colloques, codirection d'étudiant-es) ponctuelles avec un ou des membres régulièr-es du CRIDid;
- Occupe un poste ou engagé dans un degré de collaboration qui ne lui permettent pas d'avoir le statut de membre régulier selon les règles du FRQSC.

L'adhésion est sollicitée à l'aide d'une lettre de motivation, accompagnée d'un CV à jour, s'adressant à la direction du CRIDid. La lettre doit présenter notamment l'intérêt de rejoindre le CRIDid et les

collaborations en cours et à venir avec un ou des membres réguliers. La candidature doit être soutenue par un membre régulier du CRIDid. Le comité exécutif, après avoir constaté la conformité de la candidature, la propose à l'assemblée des membres.

L'adhésion requiert l'acceptation de la candidature par la majorité simple de l'assemblée des membres.

Les membres associé.es sont nommé.es pour une période de trois ans. Ce statut est renouvelable automatiquement tant que les critères en vigueur sont respectés. Ce statut peut être réévalué, à la demande du comité de direction du CRIDid, si un membre cesse de répondre à ces exigences.

Exceptionnellement, peut devenir membre associé.e une chercheuse ou un chercheur d'un domaine autre que l'éducation, dont la grande partie des recherches ne s'inscrivent pas dans la thématique du CRIDid, mais qui peut apporter une contribution aux travaux du Centre. La procédure d'adhésion est la même que celle décrite plus haut.

### **4.3 Les membres étudiant·es et stagiaires au postdoctorat**

Les membres étudiant.es et les stagiaires au postdoctorat sont des personnes qui préparent un mémoire ou une thèse ou qui réalisent un stage postdoctoral sous la codirection ou la codirection d'un.e membre régulier.ère du CRIDid. Ce mémoire ou cette thèse doit avoir un lien direct avec la thématique et s'inscrire dans l'un ou l'autre des axes du CRIDid.

Les membres étudiant.es participent aux activités du Centre (ex. : conférences, ateliers, séminaires) et aux comités de gestion et d'opérationnalisation de la programmation, et bénéficient de divers services offerts par le Centre à ses membres.

La demande d'adhésion doit être appuyée par la directrice ou le directeur de l'étudiant.e ou de la personne stagiaire au postdoctorat et elle doit se faire à l'aide d'un formulaire spécifique. L'adhésion requiert l'acceptation par la majorité simple du comité exécutif.

### **4.4. Les membres partenaires**

Les membres partenaires sont des personnes qui œuvrent dans les institutions et les organisations éducatives (ex. : centres de services scolaires, organismes ministériels, organismes et associations du milieu de l'éducation non formelle, comme les musées, les organismes culturels, les sites historiques, les parcs nationaux) et qui participent aux activités de recherche et de mobilisation des membres régulièr·es du CRIDid.

La demande de devenir membre partenaire doit être faite auprès de la direction du Centre par les chercheur·euses qui collaborent avec ces acteur·rices du milieu éducatif (formel ou non formel), après

avoir confirmé, par écrit, l'accord de ces derniers. Le comité exécutif prend les décisions concernant ces demandes. Il peut également mettre fin au statut lorsque les activités de partenariat prennent fin ou à la demande des membres partenaires.

## **5. La structure de gouvernance**

### **5.1 L'assemblée des membres**

L'assemblée des membres réunit toutes les personnes chercheuses ayant le statut de régulier.ère, de deux représentant-es des étudiant-es (élu.es par et parmi ces derniers) ainsi que deux ou trois personnes représentantes des milieux de l'éducation et de la formation.

Toutes les autres personnes membres (associé.es, étudiant-es et partenaires) peuvent assister à l'assemblée à titre d'observateur·trices, sans droit de vote.

L'assemblée des membres a lieu au moins une fois par année. Ses principales fonctions consistent à :

- Se prononcer sur les orientations de recherche ainsi que sur la programmation et la vie scientifique du CRIDid;
- Proposer toute activité permettant d'améliorer la programmation scientifique du CRIDid ou le développement de ce dernier;
- Proposer des activités de mobilisation et de rayonnement du CRIDid;
- Valider le rapport annuel;
- Former les comités d'opérationnalisation de la programmation scientifique;
- Se prononcer, périodiquement, sur le choix de la direction du Centre;
- Proposer toute éventuelle modification aux statuts.

Le quorum est constitué du tiers des membres ayant le droit de vote.

Les décisions sont prises par la majorité simple des membres votants.

### **5.2 Le comité de direction**

Le comité de direction est composé de la personne directrice et des deux personnes codirectrices nommées par la personne directrice.

Le comité de direction se réunit, sous la présidence de la personne directrice, au moins six fois par année.

En concertation avec les membres du comité de direction et du comité exécutif, et en s'appuyant sur les consultations et les décisions émanant des autres instances, dont l'assemblée des membres et le comité interinstitutionnel, la personne directrice assume notamment les fonctions suivantes :

- Superviser la préparation du rapport annuel et le présenter aux différentes instances;
- Élaborer la programmation scientifique et les politiques du Centre.;
- Préparer et présenter le budget du Centre dans le respect des règles du FRQSC;
- Préparer et convoquer l'assemblée des membres et les rencontres du comité de direction et du comité exécutif;
- Faire le suivi des recommandations de l'assemblée des membres et du comité interinstitutionnel;
- S'assurer de la mise en œuvre de la programmation scientifique;
- Représenter le CRIDid auprès des institutions partenaires et à l'externe;
- S'assurer de la mise en place d'une vie scientifique favorable aux collaborations fructueuses et au développement du sentiment d'appartenance au Centre;
- Assurer le bon fonctionnement et le rayonnement du Centre.

### **5.3 Les responsables d'axes**

Chaque axe est placé sous la responsabilité de deux membres régulier·ères. Ces dernier·ères doivent détenir une expertise reconnue, notamment par des subventions de recherche et des publications, en lien avec l'axe dont elles et ils ont la responsabilité.

Les responsables d'axes sont proposé·es par le comité de direction et désigné·es par élection par l'assemblée des membres. Leur nomination requière la majorité simple des personnes votantes.

Les responsables d'axes sont nommé·es pour une période de trois ans, renouvelable.

Les principales fonctions des responsables d'axes sont les suivantes :

- Animer la vie scientifique associée à l'axe dont elles et ils ont la responsabilité, tout en s'assurant de favoriser les liens avec les autres axes;
- Faciliter les collaborations au sein de chaque axe et entre les axes;
- Participer aux concertations portant sur l'élaboration de la programmation scientifique et des orientations du CRIDid ainsi que leur mise en œuvre, au sein du comité exécutif.

Les rencontres au sein de chaque axe se font selon les besoins.

#### **5.4 Le comité exécutif**

Le comité exécutif est responsable de l'élaboration de la programmation annuelle du Centre à proposer à l'assemblée et de la mise en œuvre de cette programmation. Il appuie également la directrice ou le directeur du Centre dans la mise en œuvre des décisions émanant de l'assemblée des membres et du comité interinstitutionnel et la mise en place d'actions permettant le bon fonctionnement et le développement du Centre.

Le comité exécutif est composé :

- Du comité de direction : la personne directrice et les deux personnes codirectrices du CRIDid;
- Des responsables d'axes;
- D'un.e représentant.e étudiant.e.

Il est présidé par la personne directrice du CRIDid et il se réunit trois à quatre fois par année au minimum.

#### **5.5 Le comité étudiant**

Dans chaque institution partenaire du CRIDid, les étudiant·es régulier·ères sont invité·es à identifier un·e représentant·e institutionnel·le.

Les représentant·es institutionnel·les forment le comité des étudiant·es qui désigne les deux membres qui les représentent à l'assemblée des membres.

Le comité étudiant a pour rôle, entre autres choses :

- De mettre en place des mécanismes de désignation des représentant·es étudiant·es sur les différents comités;
- D'identifier, à l'échelle de chacune des institutions partenaires, des besoins de formation et des enjeux de développement des étudiant·es au sein du CRIDid, et de les partager au sein du comité étudiant ainsi qu'avec la direction du Centre;
- D'organiser des activités de partage d'expériences fructueuses en recherche et des activités sociales favorisant le réseautage.

#### **5.6 Le comité interinstitutionnel**

Ce comité est composé des personnes suivantes :

- Le comité de direction du CRIDid (incluant les personnes directrice et codirectrices);
- Les représentant·es des vice-rectorats à la recherche des universités ayant offert un soutien formel au CRIDid lors du dépôt de la demande FRQSC ou qui s’engagent à le faire lors de la demande de renouvellement;
- La personne doyenne de la faculté d’éducation de l’institution gestionnaire ou une personne la représentant;
- Une personne représentante des étudiant es élu e par ces dernier ères.

Le comité est présidé par la personne vice-rectrice de l’institution gestionnaire ou sa représentante ou son représentant. Il se réunit au moins une fois par année.

Le comité a comme rôle de :

- Recevoir et d’approuver le rapport annuel du CRIDid;
- Conseiller le comité de direction sur le bon fonctionnement du centre sur les plans scientifique et de la gouvernance ainsi que sur son développement optimal;
- Se prononcer sur l’adéquation des orientations et de la programmation du CRIDid avec les orientations des institutions partenaires et leurs plans stratégiques;
- Proposer des actions assurant la visibilité du Centre dans chacune des institutions partenaires et de son rayonnement, tant à l’échelle provinciale, canadienne qu’internationale.

## **6. Modifications des statuts**

Les présents statuts ont été élaborés dans un contexte de démarrage d’un regroupement stratégique en émergence. Ils constituent une proposition de départ qui doit être mise à jour après une année de fonctionnement du Centre. Par conséquent, une version qui tiendra compte du fonctionnement réel du CRIDid et de la consultation des instances des universités partenaires sera soumise à l’assemblée pour approbation au cours de l’année 2025.